

13 juin 2006

N° 2006-099

NORMACTION

Admission des actions de la société sur Alternext
et début des négociations le 19 juin 2006

I - ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 1.441.875 actions composant le capital de NORMACTION. Les actions admises représentent la totalité du capital et des droits de vote, elles portent jouissance 1^{er} janvier 2006, et la valeur nominale de chaque action s'élève à 0,20 euros.

Dès leur admission sur le marché Alternext, les actions pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires.

L'admission sur le marché Alternext des actions de NORMACTION aura lieu le 19 juin 2006 par la procédure de cotation directe. Les actions de la société sont déjà négociées sur le Marché Libre et le flottant de la société est de l'ordre de 20%.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de NORMACTION est assurée dans les conditions suivantes :

Un document d'information sera disponible sans frais et sur demande au siège de la société situé 38-42, rue Galliéni, 92600 Asnières sur Seine, sur son site Internet www.normaction.com et sur le site Internet d'Alternext, www.alternext.com.

II - CONDITIONS D'ADMISSION

Calendrier de l'opération et aspects techniques :

16 juin 2006 au soir : Radiation des actions NORMACTION du Marché Libre, fermeture de la ligne de cotation et élimination des ordres présents dans le carnet le 16 juin 2006 au soir ;
19 juin 2006 : Première négociation des actions NORMACTION sur Alternext. Il appartiendra aux membres du marché d'introduire le 19 juin 2006 les nouveaux ordres de leurs clients.

Condition d'ouverture des négociations dans le carnet d'ordres central :

Procédure de cotation : cotation directe selon les dispositions de l'article 6.3 des règles d'Alternext
Cours de référence : dernier cours négocié dans le carnet d'ordre central sur le Marché Libre
Préouverture : 7 h 15
Fixing : 15 h 30
Seuils de réservation : + ou - 20 %

III- OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Désignation de la société sur Alternext :</u>	NORMACTION
<u>Listing sponsor :</u>	Europe Finance et Industrie
<u>Service des titres :</u>	Société Générale
<u>Négociation :</u>	A partir du 19 juin 2006, les actions NORMACTION seront négociées sur Alternext en groupe de cotation E1
<u>Code mnémonique :</u>	ALNOR
<u>Code ISIN :</u>	FR0010210153
<u>Secteur ICB (inchangé):</u>	6000-6500-6530-6535-Fixed Line Telecommunications

NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société NORMACTION sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondants aux opérations réalisées sur NORMACTION

que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

June 13th, 2006

NORMACTION

- Admission of the shares of NORMACTION on Alternext
- Opening of the trading on June 19th, 2006.

I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of the Alternext Rules, EURONEXT PARIS SA has decided to admit on Alternext the 1,441,875 existing shares that comprise the equity of NORMACTION.

The admitted shares participating from January 1st, 2006 will represent the total equity and voting rights of the company. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form. The par value of the share is Euro 0.20.

The listing of NORMACTION' shares on Alternext will take place on June 19th, 2006 under the conditions stated below. NORMACTION's shares are currently traded on the Marché Libre. The float represents around 20% of the shares.

Information on the current position of NORMACTION will be provided to professional investors and the public as follows: an annual report will be available for consultation at the Company's head office : 38-42, rue Galliéni, 92600 Asnières sur Seine, on the company's website www.normaction.com and on Alternext's website www.alternext.com.

II - CONDITIONS OF THE ADMISSION

Time schedule and technical comments:

Opening of the trading in the central order book:

- June 16th, 2006(evening): Closing of the trading on the Marché Libre. All remaining orders will be cancelled;
- June 19th, 2006: Opening of trading NORMACTION' shares on Alternext. Markets Members will have to introduce their new orders in NSC.

The opening of the trading will be effected directly on the system on accordance to provisions of article 6.3 of Alternext rules.

- Pre opening : 7 h 15
Fixing : 15 h 30
Reservation threshold : + ou - 20 %.

Reference price will be the last trade price on the Marché Libre central order book.

III - TECHNICAL AND OTHER COMMENTS

<u>Company name</u>	:	NORMACTION
<u>Listing sponsor</u>	:	Europe Finance et Industrie
<u>Securities and financial services</u>	:	Société Générale
<u>Trading</u>	:	As of June 19 th , 2006, NORMACTION' shares will be listed on Alternext, Trading Category E1
<u>Symbol</u>	:	ALNOR
<u>ISIN Code</u>	:	FR0010210153
<u>ICB sector (unchanged)</u>	:	6000-6500-6530-6535-Fixed Line Telecommunications

NOTA - According to the article 980 bis of the CGI and the decree n°2005-314 dated March 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on NORMACTION.